

# Collège Doctoral en Art de bâtir et urbanisme

## Grille de crédits dans le cadre de la formation doctorale :

- La formation s'établit avec l'accord du promoteur, de la promotrice.
- La reconnaissance effective des crédits accumulés en vue de la délivrance du certificat est de la seule responsabilité de la section concernée du Collège.
- Tout doctorant doit valider un minimum de 60 crédits répartis en formation thématique, formation transversale et production scientifique. Un maximum de 90 crédits pourra être validé.

Les principales formations sont notées ci-dessous avec une proposition de valorisation des crédits afin de mieux harmoniser l'attribution de ces derniers.

## Formation thématique

Liste des cours et séminaires organisés dans le cadre d'une ou plusieurs écoles doctorales thématiques près le FNRS ou acceptés tels quels par le collège doctoral : total de 15 crédits minimum

- ① Cours de 2ème cycle avec certificat de participation et moyennant une évaluation : crédits du cours  
→ Les cours de 2eme cycle doivent rester une exception dûment justifiée
- ② Cours, séminaires ou workshops de 3ème cycle spécialisés, organisés dans le cadre d'une école doctorale (FNRS, école d'été...) (Minimum une journée ou 4 séances de 2 heures) : 1 crédit/jour avec un maximum de 3 crédits par activité
- ③ Cours, séminaires ou workshops de 3ème cycle spécialisés, organisés dans le cadre d'une école doctorale, école d'été... moyennant production d'un travail évalué : (minimum une journée ou 4 séances de 2 heures) : 2 crédits/jour  
→ cours et séminaires de 3eme cycle dans le domaine de la recherche
- ④ Participation passive à un colloque international (minimum 2 jours) : 2 crédits
- ⑤ Un ensemble d'activités thématiques de recherche pour un total de minimum 6 heures : 2 crédits

→ Dans tous les cas, 5 crédits maximum par activité

## Formation transversale

Formations qui permettent de se familiariser avec des outils indispensables au développement d'une bonne recherche scientifique, cours qui ne sont pas propres à son domaine de recherche mais qui favorisent l'acquisition d'une expérience professionnelle et, partant, l'employabilité future : total de 10 crédits minimum

- ① Séjour scientifique hors ARES de courte durée (minimum 2 semaines) : 5 crédits/séjour  
Séjour scientifique de longue durée hors ARES (de 3 mois au minimum) : 10 crédits /séjour

Attention : Maximum de 10 crédits au total

- ② Formations : 1 crédit/jour avec un maximum de 3 crédits par activités
- ③ Formations moyennant production d'un travail évalué : 2 crédits/jour

Exemples de formation : rédaction et communication scientifiques, formation à la recherche documentaire, méthodologie de la recherche, éthique de la recherche, élaboration et rédaction d'un projet de recherche ...

- ④ Formation IFRES : 1 crédit/jour
- ⑤ Encadrement didactique : 8H/cours = 1 crédit, TFE = 3 crédits
- ⑥ Un ensemble d'activités transversales de minimum 6 heures : 2 crédits

**Dans tous les cas, 5 crédits maximum par activité  
sauf pour un séjour scientifique hors ARES de longue durée : maximum 10 crédits**

## **Production scientifique**

→ Total de 25 crédits minimum

- ① Présentation publique d'un poster dans le cadre d'une journée des doctorants : 1 crédit/présentation
- ② Présentation publique d'un poster dans le cadre d'un colloque/séminaire après révision d'un comité de lecture : 2 crédits/présentation (minimum une présentation publique)
- ③ Présentation d'une communication orale dans le cadre d'un séminaire spécialisé dans le domaine de la recherche : 2 crédits /présentation
- ④ Présentation d'une communication orale dans le cadre d'un séminaire ou d'un colloque de notoriété internationale : 5 crédits/présentation (minimum une communication)
- ⑤ Un article comme auteur(e) principal(e) accepté pour publication dans une revue, actes de congrès, ouvrage collectif après révision de l'article complet par un comité de lecture : 8 crédits/article  
Un article comme co-auteur(e) accepté pour publication dans une revue, actes de congrès, ouvrage collectif après révision de l'article complet par un comité de lecture : 4 crédits/article  
→ minimum un article comme auteur principal

**Une intervention qui comprend différentes formes (poster, communication orale, article) ne peut être validée que dans un seul item soit comme poster, soit comme communication orale, soit comme article.**

→ Remarques générales à prendre en compte :

1. Une même activité ne peut pas être valorisée deux fois dans des rubriques différentes.
2. Toute formation ne s'intégrant pas dans les catégories précitées sera valorisée au cas par cas après approbation par la section concernée du collège doctoral en art de bâtir et urbanisme.
3. Chaque doctorant(e) est invité(e) à placer dans son dossier myULiege toute copie de certificat, de preuve de participation, d'évaluation susceptible d'étayer ses demandes de crédits.
4. Chaque doctorant(e) doit déposer sur Orbi ses publications.